

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
COMMUNE DE

ARIGNAC

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

5 .13

ANNEXES SANITAIRES

ELIMINATION DES DECHETS

REALISE PAR : bureau d'études **ADRET**
26 Rue de Chaussas 31 200 Toulouse TEL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72
E.Mail: Adret.Environnement@wanadoo.fr



ELIMINATION DES DECHETS dans la commune de ARIGNAC

◆ Gestionnaire

- Le SMECTOM : La commune a transféré la compétence en matière d'ordures ménagères à la communauté de communes du pays de Tarascon, qui l'a transféré au SMECTOM du Plantaurel, syndicat mixte en charge de l'élimination et de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses membres (communautés de communes, communes «autonomes»). Le syndicat couvre plus des trois quarts du département de l'Ariège (113 738 habitants en 2007).

Le SMECTOM gère:

- 1 centre de tri des emballages ménagers et assimilés implanté lieu-dit « *Pélistou* » sur la commune de Varilhes ; mis en service en 2004, sa capacité de tri est de 5 000 tonnes/an,

- 1 Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDU) implantée lieu-dit « *Berbiac* » sur la commune de Manses (09500). La capacité d'enfouissement de cette installation est de 55 000 tonnes/an (elle a accueilli en 2007, 49 252 tonnes de déchets ultimes). Les traitements qui y sont réalisés sont les suivants : enfouissement, captage des lixiviats, captage et brûlage des gaz

- 4 déchetteries : Varilhes, Villeneuve d'Olmes, Les Bordes sur Arize et Arignac.

Déchets ultimes : environ 38 000 T (2008) ; sont acheminés dans l'installation de déchets ultimes de Berbiac (Manses),

Déchets inertes (gravats, terres...) : environ 22 000 T (2008), sont traités par enfouissement dans les installations de stockage des déchets inertes

Déchets valorisés (recyclage d'emballage papier, métaux, équipements électriques, déchets organiques, déchets énergétiques) : environ 22 000 T (2008)

◆ la Collecte

- A Arignac :
 - Le ramassage des ordures ménagères a lieu le vendredi, à travers 90 conteneurs collectifs disposés dans les différents quartiers de la commune,

- Il existe par ailleurs une borne enterrée de 5m³ pour les déchets ménagers, localisée chemin de l'Inclos et collectée les mercredis des semaines paires,
- Le tri sélectif du plastique (bouteilles et films en plastique), briques et carton, boîtes métalliques a lieu tous les Mardi (tri dans des sacs jaunes relevés en porte à porte),
- les journaux, magazines, prospectus sont acheminés dans des Récup' papier,
- les bouteilles en verre sont acheminés dans les Récup' verre,
- Les encombrants sont pris en charge (sur appel téléphonique) environ 1 fois tous les 15 jours ; ils sont directement gérés par le SMECTOM, et sont acheminés à la déchetterie transitoire d'ARIGNAC.

• La déchetterie transitoire d'Arignac, située à Las Bernières, est en activité depuis 2008. L'accès y est gratuit pour tous les particuliers de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon (Alliat, Arignac, Arnave, Bédeilhac-Aynat, Bompas, Cazenave Serres et Allens, Génat, Gourbit, Quié, Lapège, Mercus-Garrabet-Amplaing, Miglos, Niaux, Ornolac, Rabat-les Trois-Seigneurs, Saurat, Surba, Tarascon, Ussat les Bains), ainsi qu'aux habitants de Capoulet-Junac et Siguer. Les commerçants et artisans y sont aussi accueillis. La déchetterie accepte les encombrants, les déchets verts, les gravats, les papiers, les cartons, les huiles usagées, les pneus, l'électro-ménager...

♦ Le projet de nouvelle déchetterie

Le projet de déchetterie à Arignac, en rive gauche du Saurat, a fait l'objet d'une étude d'impact conjointe (avec le projet de STEP et le franchissement du Saurat) ; il nécessitera une extension du réseau AEP et la mise en place d'une défense incendie aux normes

La déchetterie actuelle d'Arignac, localisée dans la zone d'activités de la Bernière, est provisoire, dans l'attente de la réalisation, en cours, de l'installation de gestion des déchets « définitive ». Ce projet prévoit :

- **une déchetterie** située sur la partie nord du site, d'une superficie d'environ 1 400 m², et composée notamment d'un quai de déchargement et plate-forme de stationnement et d'un local **un quai de transfert de déchets ménagers et assimilés** situé également dans la partie nord du site, d'une superficie de 1 200 m², composé d'un quai de déchargement, d'un système de compactage des ordures grises, d'une aire de chargement avant évacuation des déchets, de voies de circulation et de retournement
- **une plate-forme de regroupement et de maturation des déchets verts et bois**, localisée en contrebas du quai de transfert au nord-est du site, d'une superficie de 3 000 m², pourvue d'aires d'accueil et de stockage,
- **une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) avec à moyen terme une activité de broyage/concassage/criblage**, sur la partie sud-ouest du site, en descendant vers le Saurat, d'une superficie de 2 600 m²

Les principaux équipements projetés concernent :

- un pont bascule,
- un bâtiment en entrée de site avec bureaux, sanitaires, etc.,
- un atelier véhicules,
- une aire de lavage,
- des aires de circulation,
- un parking pour véhicules légers.

Le projet d'installation de gestion des déchets d'Arignac est soumis aux rubriques suivantes du code de l'environnement :

2515-1 Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes : la puissance du broyeur est <550 kW : Enregistrement

2760-3 Installation de stockage de déchets inertes autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 : Enregistrement

2710 Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets: Déclaration avec contrôle périodique

2260-2 Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226 : Déclaration

2780-1 Installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant, le cas échéant, subi une étape de méthanisation : Déclaration périodique

Le projet d'installation de gestion des déchets à Arignac, en rive gauche du Saurat, a fait l'objet d'une étude d'impact conjointe, avec le projet de STEP et le franchissement du Saurat ; cette étude a été réalisée par DEKRA Industrial en 2015.

Outre la réalisation de l'étude d'impact, ce projet nécessitera d'amener sur le site de la déchetterie le réseau AEP, 2 poteaux d'incendie aux normes, le raccordement à la STEP, la création d'un réseau pluvial (avec notamment la création de bassins de rétention/décantation), ainsi que divers raccordements aux réseaux électrique, et haut débit.